

Pierre Nantel qui s'est ennuie a St. Goyet erout de la corporation pour avoir divers renseignements au sujet du rôle d'evaluative

Adopte a l'unanimité

J. L. 00

Monsieur Elzear gagnon propose, second par Pierre Nantel que le compte de deux piastres du c. St. Denis Nantel pour vutes et travaux d'un chemin a l'evêq soit approuvé

Adopte a l'unanimité

Monsieur Gibert Bussard propose, second par Elzear gagnon que la siame soit levé

Adopte a l'unanimité

Compté Louis P. Christ. Boeck
Secrétaire Trésorier Maire

Prévenu
de
Québec

Siéance du 4 Janvier 1886

Municipalité du Canton Toly

Une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenue le quatriéme jour de Janvier mil huit cent quatre vingt six en la maison de M. Christ. Boeck a six heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec a laquelle session sont présents Monsieur Le Maire El. Boeck et les conseillers suivants Elzear gagnon, Louis Bigras, Pierre Nantel forment le quorum du conseil sous la présidence du Maire Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Louis Bigras propose second par Elzear gagnon que l'on ennuie au département du revenu pour le prix d'attendu la somme vulgaire

Adopte a l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose second par Pierre Nantel qu'une somme de Deux cent piastres soit prélevée sur les contribuables du

Canton Joly

Adopte a l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par
Edouard Gagnon que Monsieur Louis soit nommé
Président des élections municipales du Canton Joly

Adopte a l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé
par E^d Piquas que la séance soit levée

Adopte a l'unanimité

James Louis Notaire Boock
Secrétaire Trésorier Maire

Province de
Québec

Tenue le 25 Janvier 1886

Municipalité du Canton Joly

De une session générale du Conseil Municipal
du Canton Joly tenue le vingt cinq Janvier mil
huit cent quatre vingt six en la maison d'icelle a
six heures de l'après-midi conformément aux dispositions
du code municipal de la province de Québec a laquelle
session sont présents Messieurs Pierre Nantef
Georges Vail. A Boock. E^d Piquas. Jamin Boivin
Ces sept membres élus par suite de l'élection
du 11 et douze Janvier formant le quorum
du conseil sous la présidence de Monsieur Boivin
Il est autorisé et statué par règlement du conseil
comme suit.

Sous la présidence de Monsieur Boivin
Monsieur Boivin Oreste Boock E^d Piquas prêtent le
serment requis et après les dispositions du code municipal
de la province de Québec

Monsieur Louis Piquas propose secondé par Monsieur
Boivin que Monsieur Oreste Boock soit nommé
Maire pour la municipalité du Canton Joly

Adopte a l'unanimité

Et aussitôt après Monsieur Le Maire prend son

siège après avoir juré de remplir bien et fidèlement
les devoirs de sa charge

Monsieur Jérémie Boivin proposé, secondé par
M^{rs} Bigras que M^r Honoré Lapelle du Canton Berou
soit nommé auditeur pour vérifier les comptes du
Canton Joly

Adopté à l'unanimité

§ 13. 47

Monsieur Jérémie Boivin proposé secondé par
Louis Bigras que le compte de Treize piastres et
quarante sept cents revenant à M^r Kappas sur les
travaux qu'il a fait sur le Rang A au montant de
soixante et une piastres Soudain faits de ses taxes
pour 1883. 84-85. son compte comme auditeur, compteur
du rôle, feuille de travaux etc... La dite somme de
\$ 13. 47 dans la balance qui lui revient devra lui être
payée en argent le Samedi 6 Février

Adopté à l'unanimité

§ 1200.

Monsieur Jérémie Boivin proposé secondé par Louis Bigras
que sur la demande verbale et écrite faite par Monsieur
Ulysse Dymont lequel se trouvait lésé d'après le rôle
d'évaluation et ayant demandé une diminution de taxes
pendant la révision du rôle d'évaluation dans le mois de
Juillet 1885 et le dit Ulysse Dymont payant deux fois
taxe pour le lot N^o 26. - En conséquence le conseil décide
que le dit Ulysse Dymont soit estimé au montant
de Douze Cent Piastres pour son moulin à huile
de farine ainsi que toutes les batteuses situées sur le lot
N^o 26 Verigé etc. lui appartenant et le lot N^o 26
y compris de plus le dit Ulysse Dymont ayant payé
deux fois pour le lot N^o 26 l'an dernier. Le conseil
décide de lui tenir compte et rembourser ce qu'il a payé
en trop c'est à dire pour le montant de Cent soixante

§ 160

piastres et le dit Ulysse Dymont ne paiera taxes que
pour Mille Deux Cent Piastres sur moulin et propriétés
N^o 26 au lieu de \$ 2750. La dite motion doit compléter
la somme de taxes ci-dessus ainsi que le suivantes

concernant la révision du rôle

Adopté à l'unanimité

M^r Jérémie Boivin propose secondé par E^r Bigas que sur la demande faite par M^r Joseph Valiquette à l'époque de la révision du rôle légal avait été payé deux fois pour une même propriété après la suppression faite. Le conseil a décidé de lui verser l'argent dans l'évaluation de M^r Valiquette

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Vantef propose secondé par Jérémie Boivin que sur la demande faite par M^r François Vantef demandant le remboursement de l'argent qu'il a prêté à la corporation. Le conseil décide que cette somme lui soit versée le plus tôt possible

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Vantef propose secondé par Jérémie Boivin que la somme soit versée

Adopté à l'unanimité

Ernest Rouin
Secrétaire Trésorier

Alfred Boock
Maire

D
Ville de
Québec
Municipalité
du
Canton Toly

Séance du 1^{er} Février 1886

À une session générale du Conseil municipal du canton Toly tenue le premier Février mil huit cent quatre vingt six en la maison de Alphonse Boock à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire A. Boock et les Conseillers suivants M^r Elzéar Gagnon, Gilbert Brossard et Georges Doy formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Elzéar Gagnon propose secondé par Gilbert Brossard que le compte de seize piastres

et quarante sept cents de a Ernest Kajaps pour
faire de la route et pont - et... Laquelle somme
devoit être payée en argent le samedi 6 Février.

\$13.17

mais comme le dit Ernest Kajaps doit a la municipalité
le montant de ses taxes pour 1885-86 - la dite somme
de \$13.17⁰⁰ restera en a compte sur les taxes dues
par le dit Ernest Kajaps

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elzeu Gagnon propose secondé par
Gilbert Brossard que le Secrétaire envoie au Département
des Travaux publics pour demander en aide d'une somme
de Deux Cent Cinquante pour réparer et consolider le
pont de la chute aux Proquois en que ce pont
continue de s'affaiblir de plus en plus et que l'on
craint que de la survenant des accidents

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elzeu Gagnon propose secondé par Gilbert
Brossard que la séance soit levée

Adopté a l'unanimité

Ernest Louis

Secrétaire Trésorier

[Signature]
Boek
Président

Séance du 20 Mars 1886

Province de
Québec
Municipalité
du
Canton Toly

Et une session générale du conseil municipal du Canton
Toly tenue le vingt-troisième jour de Mars mil huit cent quatre
vingt six en la maison de école a six heures de l'après midi
conformément aux dispositions du Code municipal de la
Province de Québec a laquelle session sont présents Monsieur Le
Maire Et Boek et les Conseillers suivants - Louis Prigres,
Georges Doi, Elzeu Gagnon, Gilbert Brossard, Pierre Nantel,
Thémise Boivin formant le quorum du conseil sous la
présidence du Maire

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Gilbert Brossard propose, secondé par
Elzeu Gagnon que le compte de Rolland et fils au
montant de \$ 4.22 pour le Code municipal soit approuvé

\$ 4.22

Adopté a l'unanimité

Monsieur Louis Rivis propose seconde par Gilbert Brossard que de apres une nouvelle disposition des membres du Conseil le Conseil siege a l'avenir le premier samedi de chaque mois a deux heures precise apres midi

Adopte a l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose seconde par Edouard Gagnon que le compte de \$ 1.00 a Daniel Brossard Inspecteur pour services fait sur la monte sur les lots de gouvernement au Parkington l'automne dernier soit approuve

\$ 1.00

Adopte a l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose seconde par Edouard Gagnon que Daniel Louis fasse une repetition pour la cloture dans la monte du Rang A le conseil en ordonnant la construction les piquets seront etes entre les pentes en forme ou en cire, le site cloture sera a piquets et suivent la loi au moins la plus de hauteur et sera etes termine pour le 15 de Mai et l'inspecteur est par le present autorise de rendre les travaux des personnes qui ne feront ou n'auront pas fait leur part.

Adopte a l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose seconde par Edouard Gagnon que le compte de cinq piastres a Georges Corval pour renseignements soit approuve

\$ 5.00

Adopte a l'unanimité

Monsieur Edouard Gagnon propose seconde par Gilbert Brossard que le sieur soit levie

Ernest Louis

Suivant Avisories

Adopte
Edouard Gagnon
Maire

Province de
Quebec

Municipalite de
Canton Toly

Séance du 3 Océif 1886

Et une session générale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le troisième jour d'Océif mil huit cent quatre vingt six en la maison d'école a deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la province

de Québec a laquelle session sont présents Monsieur
Le Maire O. Boak et les Conseillers suivants
Elzear Gagnon, Gilbert Brossard Louis Bigras
Teremie Boivin. Pierre Nantel forment le
quorum du Conseil sous la présidence du Maire

Il est ordonné et statué par règlement du
Conseil comme suit

Sur présentation d'une requête présentée par
Pierre Nantel Hotelier de La Côte aux
Troisrivières pour obtenir du Conseil sa licence
et d'une deuxième requête présentée par
Charles Renaud Hotelier de La Côte aux
Troisrivières lequel demande également sa licence en conséquence
Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par
Louis Bigras que le dit Nantel Pierre ait sa
licence et Hotelier en se conformant aux règlements
établis pour ce par le Conseil du dit Canton
et que la requête du dit Charles Renaud soit
prise en considération.

Adopté à l'unanimité a l'exception de D^{re} Nantel
qui s'oppose aux licences.

Monsieur Teremie Boivin propose secondé
par Gilbert Brossard que la sienne soit lue
Adopté à l'unanimité.

Comme Loir

Sinclair Brisson

Albino Boivin
Maire

Province de
Québec

Séance du 15 Mai 1886

Municipalité du
Canton Joly

A une session spéciale du conseil municipal du
Canton Joly tenue le quinzième jour de mai mil
sept cent quatre vingt six en la maison d'école a
quatre heures de l'après-midi conformément aux
dispositions du code municipal de la Province de Québec
a laquelle session sont présents Monsieur Le Maire
O. Boak et les Conseillers suivants. Elzear Gagnon
Louis Bigras Teremie Boivin forment le quorum du

Conseil sous la présidence du Maire. Il est ordonné
 et statué par règlement du conseil comme suit
 Monsieur Louis Bigras propose secondé par
 Elzear Gagnon que les comptes de quatre piastres
 à D^{lle} Julie Proulx pour l'usage de plancher
 le compte de Jules Proulx pour entretiens de
 la montée du gouvernement pendant l'hiver
 dans le rang G au mariage au montant
 de \$ 8.75 et le compte de \$ 5.80 à
 Goux pour entretiens de la montée du Rang
 A pendant l'hiver soient approuvés
 Adopté à l'unanimité

\$ 8.75

\$ 5.80

Monsieur Jérémie Boivin propose secondé par
 Elzear Gagnon que l'inspecteur du Rang A
 soit autorisé à faire faire ou rendre la clôture
 dans le monté du Rang A et ce sous le plus
 bref délai

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jérémie Boivin propose secondé par
 Louis Bigras que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Général Boivin

Secrétaire Trésorier



Province de
 Québec

Municipalité du fief
 Canton Toly

Seance du 3 Juillet 1886

Et une session générale du conseil municipal
 du Canton Toly tenue le troisième jour de
 Municipalité du fief en la maison d'ici à deux heures
 Canton Toly de l'après-midi en l'année mil huit cent
 Quatre vingt six conformément aux dispositions
 du code municipal de la Province de Québec à
 laquelle session sont présents

Messieurs Jérémie Boivin, Elzear Gagnon, Pierre
 Nantel, Louis Bigras, Gilbert Proulx forment
 le quorum du conseil en l'absence du Maire
 Il est ordonné et statué par règlement du

considéré comme suit.

Monsieur Termini Boivin proposé secondé par Elzéar
gagnon que Pierre Nantel soit Maire (pas temps)
Adopté à l'unanimité

§.6.55 Monsieur Gilbert Brassard proposé secondé par
Louis Bigras que le compte de §.6.55 du
procès Balbini et pour entretien de la route du village
par Pierre Nantel soit approuvé

Adopté à l'unanimité

Monsieur Termini Boivin proposé secondé par
Louis Bigras que l'on écrive à Balbini pour qu'il
fasse finir son chemin sur le sol du défunt O. Lesage.
Adopté à l'unanimité

Monsieur Termini Boivin proposé secondé par
Elzéar gagnon que l'inspecteur du rang D.E. soit
autorisé à faire exécuter son travail et vendre les
travaux après motivation et faire ouvrir le dit
chemin jusqu'à la limite du canton sous le plus
bref délai

Adopté à l'unanimité

Monsieur Termini Boivin proposé secondé par Louis
Bigras que Colinte Campman soit nommé écrivain
en remplacement de Georges Dore celui-ci ayant
quitté la place

Adopté à l'unanimité

Ensuite les choses suivantes ont été prises en considération
Licence de Charles Renaud. Compte présenté par
Damas Labellé, Rapport de l'auditeur. Entretien
du chemin du Nord-Ouest et du chemin du Rang
A et de la conception et la révision du rôle d'
évaluation et son motiver de Gilbert Brassard proposé
secondé par Elzéar gagnon que la session soit
ajournée à Lundi le courant à six heures du soir
Adopté à l'unanimité

Ernest Lorin

Pierre Nantel

Secrétaire du Canton Joly

Province de
Québec

Session du 19 Juillet 1886

Municipalité du Canton Foly

Et une session générale du conseil municipal du
Canton Foly tenue le lundi douze juillet mil huit cent
quatre-vingt-six en la maison de ville à six heures de l'après
midi conformément aux dispositions du code municipal
de la province de Québec à laquelle session sont présents
Monsieur Le Maire Et Proth et les conseillers suivants
Terminé Boivin, Pierre Nantel, Louis Bigras, Gilbert
Brossard Elgar gagnon formant le quorum du conseil
sous la présidence du Maire

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par
Terminé Boivin que sur la requête présentée
par Genes Kappes de La Chute aux Propriétaires pour
obtenir une licence pour tenir hôtel et maison
de pension cette requête soit rejetée

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par
Terminé Boivin que la requête présentée par
Charles Renaud Hotelier à La Chute aux Propriétaires
pour obtenir sa licence de Hotel soit rejetée

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elgar gagnon propose, secondé par
Terminé Boivin que la montagne sur les lots des
gouvernements dans le rang 9 au Sa
markinsonge soit vendue les qui veulent par la
loi par l'inspecteur du rang James Brossard
mais que le montant de la vente ne devra pas
dépasser au dessus de quatre-vingt piastres
autrement la vente n'aura pas lieu et l'inspecteur
devra immédiatement en informer le conseil

Adopté à l'unanimité

Monsieur Terminé Boivin propose secondé par
Louis Bigras que les comptes de clôture présentés par
Elgar gagnon et par Enache Page soient approuvés

\$ 125.00

avec cette différence que au lieu de 4 aspects /ed Effets pour Busibe Page et au lieu de quatre aspects et demi à Elzear gagnon il n'y a que quatre aspects et demi pour Busibe Page et quatre aspects et demi.

pour Elzear gagnon l'inspecteur du Rang A devra scrire les parts de cloture de chacun pour voir si les bones n'ont pas été derangés de par son rapport au Conseil

§ 115.00 Adopté à l'unanimité à l'exception de Pierre Nantel qui s'y oppose. Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Pierre Nantel que le serm soit approuvé pour une heure.

Adopté à l'unanimité

Ernest Boivin

Jeremie Boivin

E. M. Boivin
maire

Seance du Soir

Province de
Québec

Municipalité du Canton Foly.

Et une session générale du conseil municipal du Canton Foly tenue le Lundi 12 Janvier mil huit cent quatre vingt six en la maison de école à huit heures de soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur E. Boivin et ses conseillers suivants Jeremie Boivin Pierre Nantel Louis Bégras Gilbert Brossard et Elzear gagnon formant le quorum du conseil sous la présidence de Boivin.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Reconstruction de
pont sur le ruisseau
Compte approuvé

Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Louis Bégras que le compte présenté par Pierre Dauphin inspecteur du rang C III pour reconstruction de pont sur le ruisseau au rapide des Pins soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par

Maintenance du rang E
Compte approuvé

Elzear gagnon que le compte présenté par Napoléon Nantel inspecteur du rang DE pour ouverture de la route du Rang E soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Elzéar Gagnon que Louis Biron propriétaire du Rang B soit nommé conseiller en remplacement de Georges Dore celui-ci ayant quitté le pays

Adopté à l'unanimité

Ensuite on procède à la révision du rôle de évaluation et Monsieur Jérémie Boivin propose secondé par Louis Bigras que la séance soit ajournée au premier lundi du mois d'août

Adopté à l'unanimité

Ernest Lévesque
Secrétaire provisoire

Elzéar Gagnon
Président

Province de
Québec

Municipalité du Canton Tilly
Séance du 8 Août 1886

Et une session générale du conseil municipal du Canton Tilly tenue le lundi deuxième jour d'août mil huit cent quatre vingt-huit vers le milieu de nuit à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs Elzéar Gagnon, Louis Bigras, Gilbert Brassard, Pierre Nantel et Jérémie Boivin formant le quorum du conseil en l'absence de M. Biron. Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit.

Monsieur Elzéar Gagnon propose secondé par Jérémie Boivin que Pierre Nantel soit nommé Maire (pro tempore).

Adopté à l'unanimité

§. 4. 25. Monsieur Elzéar Gagnon propose secondé par Jérémie Boivin que le compte de \$425 à Edward Etienne soit pour vente de l'intérieur de la ferme Bironnée par l'Intendant du Rang A soit approuvé. Adopté à l'unanimité.

14.30. Monsieur Jérémie Boivin propose seconde par
 Elzear Gagnon que le compte de Quatorze fructus
 et dépenses soit présenté par Nérée Dauphin
 pour faire d'un terrain sur le lot N° 37 du
 Rang E. vente faite par l'empereur du
 Rang D E soit approuvé
 Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose seconde
 par Jérémie Boivin que la tenue soit ajournée
 à Lundi prochain 9 août à 6 heures du soir
 Adopté à l'unanimité

Ernest Lorin

W. Beck
 Secrétaire

Secrétaire

Jeune du 9 Août 1886

Province

de

Québec

Municipalité du Canton Toly

De une session générale du Conseil municipal
 du Canton Toly tenue le lundi neuvième jour
 d'Août en la maison d'école à six heures de
 l'après-midi en l'année mil huit cent quatre
 vingt-six conformément aux dispositions du
 code municipal de la Province de Québec à
 laquelle session sont présents Messieurs Elzear
 Gagnon, Nérée Nantef, Louis Bigras et Jérémie
 Boivin formant le quorum du conseil en
 l'absence du Maire. Il est ordonné et
 statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Elzear Gagnon propose
 seconde par Louis Bigras que Nérée Nantef
 soit nommé Maire [pro tempore]
 Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose seconde
 par Jérémie Boivin que à cause des documents
 concernant le trois-verbas du Rang A
 étant perdus le conseil décide par un règlement
 que le dit chemin partant du lot N° 10
 allant vers et jusqu'à la limite du Canton

Et de, le chemin dans tout ce parcours devra
suivre le tracé actuel et on passe la dite route
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis Bigras propose secondé
\$ 34.00 par Elzear Gagnon que le compte de Ciento
quatre Pièces a Harier Desmoulinis pour
façon d'un chemin comme sous le nom de
emonté sur les sols du gouvernement dans le
rang 9 au lac Masselinorzi laquelle route
a été faite par l'inspecteur du Rang
et suivant la loi. Ce compte soit approuvé
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé
par Louis Bigras que la séance soit ajournée
au Lundi 16

Ernest Boivin
Secrétaire Trésorier

Ultimate Books
Maurice

Séance du 16 Douv 1886

Province de
Québec

Municipalité du Canton Toly

A une session générale du conseil municipal du
canton Toly tenue le Lundi seizeième jour du mois
d'Avril mil huit cent quatre vingt six en la
maison d'école à six heures du soir conformément
aux dispositions du code municipal de la Province de
Québec à laquelle session tous présents. Messieurs
Elzear Gagnon, Jérémie Boivin, Pierre Nantef
Louis Bigras forment le quorum des conseils
l'absence du Maire

Il est ordonné et statué par règlement du
conseil comme suit

Monsieur Jérémie Boivin propose secondé par
Louis Bigras que Pierre Nantef soit nommé Maire
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jérémie Boivin propose secondé
par Louis Bigras que le compte de Quatorze
\$ 16.00 Pièces a Harier Desmoulinis pour façon d'un

aprouvé sur le tel N° 12 du Rang A & Baptiste
Valiquette laquelle vente a été faite à l'inspecteur du
Rang en compte soit approuvé et que le montant
soit payé en entier et de suite au dit Desrosiers
qu'il ne lui soit fait sur ce montant aucune
retenue pour taxes, loteries ou autres - etc.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzian gagnon propose secondé par
Louis Bigras que le ~~mandat~~ Louis Perrier soit
déchargé de la charge de Conseiller celui-ci ayant
été nommé n'étant pas qualifié

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzian gagnon propose secondé par Louis
Bigras que lorsque les Conseillers aient été notifiés
pour assister aux séances du Conseil et que l'un
de ces Conseillers ~~ne se rend~~ pas à l'assemblée
au jour et à l'heure fixés. En conséquence le
Conseil décide par règlement que à l'avenir
Chacun des Conseillers qui se trouveront dans ce cas
aura à payer pour chaque infraction comme suit
1: Pour n'être pas rendu à l'heure Deux Pièces de dixième
2: Pour manquer l'assemblée en sus de l'art. précédent. Deux
pièces de dixième

Adopté

Monsieur Elzian gagnon propose secondé par
Louis Bigras que la séance soit ajournée à
Lundi prochain 23 courant à 8 heures
Ernest Louis

Secrétaire Erison

Séance du 23 Ocot 1886

Provine
de
Opicbee

Municipalité du Canton Toly

À une session générale du conseil
municipal du Canton Toly tenue le lundi vingt
troisième jour du mois de croit de l'année
mil huit cent quatre vingt six, en la maison
d'école à six heures de l'après-midi conformément

aux dispositions du code municipal de la Province de
 Québec a laquelle session sont présents Monsieur le
 Maire Et Boek et les conseillers suivants Terminus
 Boivin, Pierre Nantel, Gilbert Brassard et Elzeu Gagnon
 formant le quorum du Conseil sous la présidence du
 Maire. Il est ordonné et statué par règlement
 du Conseil comme suit

Monsieur Pierre Nantel propose, secondé par
 Elzeu Gagnon que Dominique Gauthier soit
 nommé Conseiller en remplacement de Georges
 Déri

Adopté a l'unanimité

Monsieur Gilbert Brassard propose secondé par
 Elzeu Gagnon que Justus Brassard soit nommé
 Inspecteur en remplacement de Olympe Duguette
 au las mestierage pour le rang N°1

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par Terminus
 Boivin que le pari fixe sur le motus faite par
 Elzeu Gagnon et Louis Elzeu a la suite du 16
 août soit remboursé de Deux piastres au
 lieu de \$ 2.50.

Adopté a l'unanimité

\$ 15.00 Monsieur Elzeu Gagnon propose secondé par Gilbert
 Brassard que les comptes de quinze piastres
 payés par le Louer pour au lieu de compte
 et confecture du rôle pour l'année soit tenu en
 quatre vingt cinq soit approuvé

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elzeu Gagnon propose secondé par
 Gilbert Brassard que les comptes de L'aperte Gagnon
 audité des comptes soient approuvés

Adopté a l'unanimité

Monsieur Terminus Boivin propose, secondé par
 Pierre Nantel que le motus faite par Louis Elzeu
 et Elzeu Gagnon le 16 août dernier soit rejetée
 jusqu'à nouvel ordre et que le compte de \$ 36.00

soit ajournée en que des plaintes ont été déposées au
bureau du conseil que les conditions de l'entreprise
n'étaient pas remplies et l'inspecteur Dames
et Brocard n'ayant pas été autorisés de recevoir les
dits travaux. En conséquence le conseil se réunira
pour visiter les travaux de la dite montagne St-J.
Dames Labille et Alphonse Bélanger et les
comparer avec le devis, une-ci devant être
leur réponse en conséquence à la première séance
du mois prochain.

Monsieur Pierre Kantel propose secondé par Elzéar
Gagnon que l'inspecteur Dames et Brocard soit
notifié afin de faire faire une bonne route d'hiver
doux fonds sur la montagne du Rang J.

Monsieur Jérôme Boivin propose secondé par
Elzéar Gagnon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Ernest Loin

Secrétaire

Ernest Boivin
Maire

Président

de

Québec

Municipalité du Canton St-J.

Séance du 6 Septembre 1886

Et une session générale du Conseil municipal du
Canton St-J. tenue le lundi troisième jour de septembre
1886 en la maison d'école à six heures du soir conformé-
ment aux dispositions du code municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents Monsieur
Le Maire Et Boivin et les conseillers suivants
Louis Bégin Elzéar Gagnon Pierre Kantel formant
le quorum du conseil sous la présidence du Maire.
Il est ordonné et statué par règlement du conseil
comme suit.

Monsieur Pierre Kantel propose secondé par Elzéar
Gagnon que la motion principale faite par Louis
Bégin et Elzéar Gagnon le 9 août dernier concernant
le compte de J. B. a. de la des mandats etc. motion
soit maintenue et le dit compte approuvé. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Elzear gagnon propose seconde par Pierre Nantef que le verby du chemin des rangs C1H soit amendé d'après l'ordre du conseil et que l'amendement soit fini au premier lundi d'octobre prochain
Adopté a l'unanimité

Monsieur Louis Bigras propose seconde par Pierre Nantef que le conseil oblige l'inspecteur du rang B de faire arranger de suite tous les ponts dans son arrondissement et ce sous le plus bref délai
Monsieur Elzear gagnon propose seconde par Louis Bigras que la séance soit levée

Adopté a l'unanimité

Ernest Louis

Secrétaire Trésorier

L. White Boock

Maire

Tenue au 11 Octobre 1886

Municipalité du Canton Toly

Province
de
Québec

Et une session générale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le quatrième jour du mois d'Octobre de l'année mil huit cent quatre vingt six en la maison d'icelle a six heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec a laquelle session sont présents Monsieur Le Maire Et J. Boock et les Conseillers suivants Messieurs Elzear gagnon Pierre Nantef Gilbert Brassard Dominique Gauthier Jérémie Bédoin forment le quorum du conseil sous la présidence du Maire. Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Elzear gagnon propose seconde par Gilbert Brassard que les mots suivants soient changés et ajoutés au premier verby du chemin des rangs C1H

Que la côte sur le lot No 3 ce lot appartenant actuellement a M. Mathieu cette côte sera a sa charge et entretien de

Propriétaire 2.^o Que le possesseur du terrain
de St. Fabrique Lot N.^o 2 du Rang 2
ce pour sera a la charge du propriétaire
c'est a dire le pretre résident. Le pont
ou brier Rissouid a l'entretien du propriétaire
du Lot N.^o

Adopté a l'unanimité

Monsieur Terence Boivin propose secondé
par Dominique Gauthier que le procès verbal
des ventes des rangs 2 et 4 soit d'après
l'ordre du conseil examiné de nouveau pour
être amendé a la séance prochaine du mois
de novembre après que les travaux a y faire
soient vendus suivant l'évaluation et pour
y attacher des nouveaux propriétaires

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose
secondé par Terence Boivin que la séance
soit levée

Adopté a l'unanimité

Ernest Boivin

Secrétaire Trésorier

Elzear Gagnon
Maire

Séance du 8 Novembre 1886

Municipalité du Cantons Foly

Provenant de
Quebec

Et une session générale du Conseil municipal
du Cantons Foly tenue le huitième jour de
novembre mil huit cent quatre vingt six en
la maison de l'école a quatre heures de l'après-
midi conformément aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec a laquelle
session sont présents Messieurs Oreste Boak
Gilbert Prossard, Terence Boivin, Elzear Gagnon
formant le quorum du conseil sous la présidence
de M. Boak Il est ordonné et statué par
réglement du conseil comme suit

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par

Jeremie P. Boivin que le Secrétaire Trésorier envoie au Conseil du Canton tous les lots qui se trouvent dans les propriétés résidentes et vendues envers les corporations

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose second par Elzear Gagnon qu'une somme de \$ 140.00 Cent quarante piastres soit prélevée sur les contribuables du Canton Toly pour subvenir aux dépenses de la municipalité. Adopté

Monsieur Jeremie P. Boivin propose second par Elzear Gagnon que le compte de trois piastres pour l'impôt de la cote sur le lot N.º 3 Rang C à Monsieur Mathieu par Pierre Dauphina soit approuvé

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose second par Jeremie P. Boivin que tous les travaux soient sur les rangs et qu'il soit fait l'évaluation par le moyen de l'amendement fait au Procès-verbal des dites rangs et qu'il en soit donné acte à cet effet

Monsieur Jeremie P. Boivin propose second par Elzear Gagnon que le secourie soit levé

Adopté à l'unanimité

Emmanuel Louis — C. A. Boite
Secrétaire Trésorier

Tenue du 6 Décembre 1886

Municipalité du Canton Toly

Province de
Québec

A une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenue le lundi sixième jour du mois de Décembre de l'année mil huit cent quatre vingt six en la maison d'école à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province

de Québec a laquelle session sont présents Monsieur
Le Maire De Boek et les conseillers suivants
Gilbert Brassard Elzear Gagnon et Pierre Nantel
formant le quorum du conseil sous la présidence
du Maire. Il est ordonné et statué par
réglement du conseil comme suit.

Monsieur Gilbert Brassard propose seconde
par Elzear Gagnon que tous les lots de Mathieu
endettés envers la corporation ainsi que les suivants
Ame de Godfrey Nantel, Baptiste Valiquette,
et John Doret soient envoyés au conseil de
comptes pour y être vendus suivant l'air
Ordonné a l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose seconde par
Pierre Nantel que sur la demande faite ce jour
au conseil par M^r Pierre Dauphin lequel
demande a ce que le conseil lui fasse avoir le
lot N^o 39 du rang E et lot de Trouvant
endetté vis a vis la corporation pour une somme
de Quatorze piastres et trente cents pour loyers
du terrain et de tous arriérés de taxes. Le dit
Pierre Dauphin s'engage a payer ces sommes au
conseil et prendre possession du lot moyennant
que de son côté le conseil se charge a ses frais de
faire annuler le vente du dit lot actuellement
a Doret et que la vente ait lieu en faveur de
Pierre Dauphin

Ordonné a l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose seconde
par Elzear Gagnon que la séance soit levée
Ordonné a l'unanimité

Bernard Louis

Secrétaire Ordinaire

[Signature]
Maire